



REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité – Travail – Progrès

Ministère de l'Aviation Civile et de la Météorologie Nationale

Secrétariat Général

AUTORITE DE L'AVIATION CIVILE

**NOTE CIRCULAIRE N° 0064/ADAC/DG/DSF/DFACQ/2017**

**A l'attention des usagers de l'Aéroport International Hassan Djamous**

L'Autorité de l'Aviation Civile (ADAC) porte à la connaissance des usagers de l'Aéroport International Hassan Djamous que **l'inspection/filtrage des chaussures et ceintures** est désormais **obligatoire**.

L'ADAC invite la Société Scorpion ainsi que les Services de Sûreté et de Sécurité de l'Aéroport International Hassan Djamous de N'Djaména au strict respect des dispositions de la présente Note Circulaire.

N'Djaména, le 21 NOV 2017

Le Directeur Général Adjoint  
de l'Autorité de l'Aviation Civile



**HAMID ARIM AKORI**

**Ampliation : Large diffusion.**